

Canadian Dance Assembly

L'Assemblée canadienne de la danse

Discours du Trône – Quelques points saillants

La semaine dernière à l'occasion de son discours du Trône, le gouvernement fédéral a énoncé ses priorités pour le plan de relance économique. L'ACD se réjouit d'apprendre que le gouvernement a promis de soutenir les arts de la scène, de prendre des mesures nouvelles pour appuyer la contribution des Canadiens d'origine africaine dans le domaine des arts, d'investir dans un régime national de garderie et d'apprentissage préscolaire et d'élaborer un Plan d'action pour les femmes dans l'économie.

[Cliquez ICI pour plus de détails.](#)

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

Ce programme a été modifié en juillet dernier pour permettre à davantage de personnes d'en profiter. À partir de la période d'admissibilité qui commençait le 5 juillet, le seuil des 30 % de réduction a été éliminé de manière à ce que les employeurs ayant connu une réduction de leur revenu puissent avoir droit à une subvention de base calculée en fonction de cette baisse de revenu. De plus, les employés qui n'ont pas été payés pendant 14 jours ou plus peuvent maintenant être inclus dans le calcul. Pour plus de renseignements sur la façon de présenter votre demande, [poursuivez votre lecture ICI.](#)

La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) est prolongée jusqu'à l'été de 2021 et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) sera reconduit et inclura une aide pour les coûts fixes. D'autres renseignements sur ces programmes nous seront communiqués en novembre une fois que le plan de relance économique aura été mis à jour.

La Prestation canadienne d'urgence COVID-19 devient la Prestation canadienne de la relance économique

Le gouvernement a décidé, comme promis, de créer ou de modifier ses [prestations liées à la COVID-19.](#)

Comme nous l'avons signalé le mois dernier, une nouvelle prestation vient remplacer la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Ainsi, la nouvelle **Prestation canadienne de la relance économique (PCRÉ)** prévoit le versement de 500 \$ par semaine jusqu'à concurrence de 26 semaines aux travailleurs autonomes ou non admissibles aux prestations d'assurance-emploi (AE) qui ont besoin de soutien du revenu. Signalons que les limites relatives au revenu admissible sont différentes de celles qui s'appliquaient à la PCU. Ainsi, les bénéficiaires ont droit à un maximum de 38 000 \$ pour 2020 ou 2021, après quoi ils doivent rembourser 50 cents sur chaque dollar de revenu acquis pendant l'année en question et excédant 38 000 \$, jusqu'à concurrence du montant total des prestations de relance économique acquises pendant l'année. En plus, précisons que le revenu d'un travail autonome correspond au revenu tiré de ce travail autonome moins les dépenses liées à ce travail (revenu net et non revenu brut). Ce programme devrait être mis en place dès qu'il aura été adopté par le Parlement ce mois-ci.

Le programme **d'assurance-emploi (AE)** a été simplifié. Au chapitre des changements, citons la réduction du nombre d'heures de travail exigé à un minimum de 120, un crédit unique d'heures assurables, rétroactif au 15 mars, pour les demandeurs qui n'ont pas pu faire valoir leur cas en raison d'un nombre d'heures insuffisant, et des prestations minimales de 500 \$ avant impôt.



Canadian Dance Assembly
L'Assemblée canadienne de la danse

Canadian Dance Assembly ~ L'Assemblée canadienne de la danse

476 Parliament St., 2nd Floor

Toronto, ON, M4X 1P2

tel / tél : 416-515-8444 info@dancecanada.net

www.cda-acd.ca

Pour les Canadiens qui ne peuvent pas travailler parce qu'ils doivent s'occuper d'un enfant, d'un membre de la famille ou d'une personne à charge, la **Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants** prévoit le versement de 500 \$ par semaine jusqu'à concurrence de 26 semaines par ménage étalées sur un an.

Une nouvelle **Prestation canadienne de maladie pour la relance économique** sera accessible aux personnes se trouvant dans l'impossibilité de travailler parce qu'elles sont malades ou qu'elles doivent s'isoler à cause de la COVID-19 à raison de 500 \$ par semaine pendant deux semaines au maximum, dans une année.

D'autres informations seront communiquées une fois que le Parlement aura adopté les programmes en question, ce qui devrait se faire sous peu.